

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 370

présenté par
Mme Valérie Boyer

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement avant le 31 décembre 2019 un rapport sur le bilan et les moyens consacrés à la médecine scolaire. Il étudie particulièrement sa répartition sur le territoire et les moyens pour renforcer l'attractivité de la profession.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La santé des enfants et des adolescents doit devenir une priorité nationale.

Nombreuses sont les pathologies physiques et psychologiques qui ne cessent de se développer chez les plus jeunes, comme les troubles du sommeil, l'obésité, le diabète, mais aussi les diverses addictions qui sont un véritable fléau.

Face à cette réalité alarmante notre médecine scolaire n'est plus à la hauteur des enjeux qui lui incombent.

La diminution du personnel médical affecté à l'éducation nationale ainsi que l'augmentation constate du nombre d'élèves, est en contradiction totale avec une politique de santé ambitieuse.

Plus que jamais nous devons fournir aux différents élèves, une médecine de proximité répartie de façon égale sur notre territoire.

En effet les territoires ruraux sont encore une fois touchés par un net recul des services publics, comme le témoigne les nombreux postes vacants dans le secteur de la médecine scolaire.

Il est donc impératif de remédier à ces profondes carences en engageant une réelle réflexion sur la santé des différents élèves et sur les différents moyens de préventions à mettre en œuvre.